



**AFRICA CDC**  
Centres for Disease Control and Prevention |  
*Safeguarding Africa's Health*

SA20269 – 138/29/24

Aperçu  
de la Stratégie (2017-2021)  
des Centres africains de prévention et de lutte  
contre les maladies

## RÉSUMÉ ANALYTIQUE

Perçue comme un problème de développement, la santé a un impact sur la situation économique, sociale et sécuritaire des pays et des régions, lorsque surgissent des épidémies, comme l'épidémie d'Ebola qui s'est déclaré en Afrique de l'Ouest entre 2014 et 2015. L'Afrique est actuellement confrontée au triple fardeau de maladies transmissibles et non transmissibles, de blessures et de traumatismes. Les défis que posent les épidémies, dont la fièvre jaune, le choléra, les catastrophes naturelles et celles causées par l'homme ont des conséquences négatives sur le continent, et continuent de constituer des obstacles à la réalisation des objectifs de développement de l'Afrique.

Conscients de ces défis majeurs, les chefs d'État et de gouvernement de l'Union africaine, à l'occasion du Sommet spécial d'Abuja de juillet 2013 sur le VIH/SIDA, la tuberculose et le paludisme, ont reconnu l'urgente nécessité de créer une Agence spécialisée afin de soutenir les efforts des États de l'Union africaine dans le renforcement de leurs systèmes de santé, et d'améliorer la surveillance des maladies, la réponse en cas d'urgences et la prévention des maladies infectieuses. Lors de ce Sommet spécial, la Conférence de l'UA a demandé à la Commission de l'Union africaine d'élaborer les modalités de création des Centres africains de prévention et de lutte contre les maladies (CDC Afrique).

En conséquence, le CDC Afrique a été créé et ses Statuts ont été adoptés par la 26<sup>e</sup> Session ordinaire des chefs d'État et de gouvernement de l'UA, en janvier 2016. Par la suite, le CDC Afrique a été officiellement lancé à Addis-Abeba (Éthiopie), le 31 janvier 2017. Ces Statuts jettent les bases des principes directeurs ci-après de l'institution : leadership, crédibilité, appropriation, délégation de pouvoirs, divulgation d'information en temps réel, transparence, obligation redditionnelle et apport de la valeur ajoutée. Le CDC Afrique s'efforce de soutenir les États membres à améliorer la santé de leurs populations, grâce au renforcement des capacités des instituts de santé publique, et de concentrer ses efforts sur la prévention des infections, la surveillance et la réponse aux urgences (y compris les épidémies, les catastrophes naturelles et celles causées par les hommes, les événements liés à la santé publique de portée régionale et internationale), et le renforcement des capacités dans le domaine de la réduction du fardeau de la maladie sur le continent.

Fort de ces principes directeurs et de sa mission, le CDC Afrique a élaboré un Plan stratégique quinquennal 2017—2021, qui présente les cinq piliers stratégiques ci-après, susceptibles de l'aider à réaliser sa mission et vision : Surveillance et renseignements sur les maladies ; Réseaux et systèmes de laboratoires ; Préparation et réponse en cas d'urgence ; et Recherche sur la santé publique.

Il est regroupé sous chaque pilier stratégique plusieurs objectifs stratégiques, assortis d'un ensemble d'activités et de mesures de performance clairement définis. La mise en œuvre et la réalisation effectives de ces piliers va dépendre de plusieurs facteurs déterminants multisectoriels, notamment le personnel, le partenariat, les finances, le leadership et la gestion, qui constituent l'épine dorsale des activités du CDC Afrique.

Par ailleurs, ces piliers stratégiques vont être le moteur essentiel des activités du CDC Afrique et vont permettre de donner les moyens nécessaires aux Instituts nationaux de santé publique des États membres, de les soutenir dans leurs efforts visant à prévenir et à lutter contre les urgences en matière de santé publique sur le continent, et de contribuer à la réalisation de l'Agenda 2063. Afin d'assurer la concrétisation de ces piliers et objectifs stratégiques, le CDC Afrique entend travailler par l'intermédiaire de ses Centres régionaux de collaboration et des États membres (ministères de la Santé et Instituts nationaux de santé publique).

Le Plan stratégique 2017—2021 du CDC Afrique a été élaboré grâce à un processus consultatif itératif et à une évaluation situationnelle plus approfondie des cadres de politiques de l'Union africaine, notamment l'**Agenda 2063: l'Afrique que nous voulons**, la Stratégie 2016—2030 pour la Santé en Afrique, le Cadre dynamique de lutte contre le VIH/SIDA, la tuberculose et d'éradication du paludisme à l'horizon 2030, les Objectifs de développement durable (ODD) et le Règlement sanitaire international (RSI-2005).

Le Cadre de politiques en matière de santé, qui a été élaboré par l'Union africaine, offre au CDC Afrique un environnement propice afin de s'acquitter de son mandat qui est de soutenir les États membres dans le renforcement des capacités en matière de préparation et de réponse aux menaces à la santé publique. Ces engagements, qui ont reçu l'approbation des chefs d'État et de gouvernement de l'UA, présentent un cadre approprié de collaboration avec les États membres, afin qu'ils veillent au renforcement de la prévention, du système de surveillance des maladies, de l'état de préparation et de réponse aux maladies, et qu'ils prennent en compte la recherche fondée sur des données probantes dans les politiques et interventions en matière de santé.

Ce Plan stratégique vise donc à accélérer la réalisation de la vision d'une Afrique plus saine, dont les citoyens sont bien nourris et ont une espérance de vie plus longue, conformément aux aspirations ambitieuses de l'Agenda 2063. Le Plan va être réalisé par le renforcement des systèmes de santé, la lutte et l'éradication de toutes les maladies transmissibles, y compris les maladies tropicales négligées ; et par la réduction des maladies non transmissibles, des blessures et des traumatismes. La mise en œuvre du Plan stratégique va se faire au moyen de plans opérationnels et de cadres de suivi et d'évaluation.

## CONTEXTE

Les États membres de l'Union africaine ont réalisé des progrès substantiels dans le cadre de la réduction des impacts négatifs des maladies, des conditions et événements en matière de santé, grâce à l'adoption et à la mise en œuvre des cadres et politiques stratégiques pertinents. En outre, nombre d'initiatives ont été menées sur le continent en ce qui concerne le renforcement des systèmes de santé, notamment la surveillance clinique, la prévention et la lutte contre les maladies, la préparation et la réponse en cas de catastrophes. Ces initiatives ont contribué à la protection de la santé des Africains. Le succès récent de la réponse face à l'épidémie d'Ebola en Afrique de l'Ouest

témoigne de l'importance capitale accordée aux interventions afin de répondre efficacement aux préoccupations en matière de santé sur le continent. Toutefois, des défis majeurs subsistent malgré les efforts déployés pour renforcer le système de prévention et de lutte contre les maladies, particulièrement à cause de la faiblesse structurelle des systèmes de santé. En outre, l'infrastructure sanitaire souffre du manque de ressources humaines adéquates, d'équipements et d'installations, d'un système adéquat de surveillance maladies, de capacités d'analyse des laboratoires, du retard dans la préparation et la réponse en cas de catastrophes et d'urgences sanitaires. C'est dans ce contexte qu'a été créé le CDC Afrique afin de relever lesdits défis.

### Création du CDC Afrique: Perspectives législatives et politiques

Les défis qui se posent à l'Afrique nécessitent des programmes collaboratifs en matière de santé, qui sont axés sur des renseignements précis et des solutions fondées sur des preuves. À l'occasion du Sommet spécial d'Abuja de juillet 2013 sur le VIH/SIDA, la tuberculose et le paludisme, les leaders africains ont reconnu l'urgente nécessité de créer une structure capable de soutenir les pays africains dans leurs efforts visant à répondre efficacement aux urgences sanitaires, à relever les défis sanitaires complexes, à mener des recherches qui permettent de sauver des vies et à renforcer les capacités requises. La Conférence de l'UA a instruit la Commission d'élaborer une vision claire et les étapes importantes devant conduire à la création du CDC Afrique, de manière à mobiliser les efforts collectifs des nations africaines pour pouvoir relever conjointement les défis sanitaires. Par ailleurs, il a été demandé au CDC Afrique de s'engager résolument, à travers un processus transparent et participatif, afin de mettre en place l'infrastructure adéquate, de collaborer et de nouer des partenariats, et d'assurer une meilleure santé pour tous les pays africains.

Les chefs d'État et de gouvernement de l'UA ont adopté plusieurs cadres de politiques en matière de santé, depuis la Déclaration d'Abuja de 2001<sup>1</sup>. L'Union africaine a également fait preuve de leadership et a fourni l'orientation nécessaire dans le cadre de la lutte contre le fardeau de la maladie sur le continent. L'Agenda 2063, qui a été adopté récemment, met l'accent sur la nécessité de prendre en compte la santé comme une question de développement, si le continent doit prospérer et réaliser l'objectif (Aspiration 1, Objectif 3) de l'aspiration des citoyens africains en bonne santé, bien nourris et qui ont une espérance de vie plus longue.

La Stratégie 2016-2030 pour la santé en Afrique, un cadre global qui fournit l'orientation stratégique nécessaire aux États membres en ce qui concerne la mise en œuvre des politiques en matière de santé, précise le rôle que doit jouer le CDC Afrique dans la prévention et la surveillance des maladies, la préparation et la réponse aux urgences sanitaires. Le mandat du CDC Afrique est clairement défini dans le document conceptuel et dans ses Statuts adoptés. La Stratégie susmentionnée met l'accent sur la nécessité d'améliorer la performance des systèmes de santé, d'accroître le financement

---

<sup>1</sup> Déclaration d'Abuja sur le VIH/SIDA, la tuberculose et les autres maladies infectieuses, 2001.

au secteur de la santé au plan national, d'améliorer l'équité et d'aborder les déterminants de la santé.

Par ailleurs, la même Stratégie appelle à un changement de paradigme en ce qui concerne la mise en place des mécanismes efficaces en matière de préparation et de réponse aux catastrophes. Le Cadre exhorte également les États membres à concentrer leurs efforts sur la surveillance des maladies, la préparation et la réponse, conformément au Règlement sanitaire international (2005). En outre, ce Cadre vise à renforcer et à examiner, de manière périodique, le système de surveillance des maladies et les plans de préparation en cas d'urgences en matière de santé publique et de catastrophes naturelles.

Le Cadre dynamique de lutte contre le VIH/SIDA, la tuberculose et le paludisme stipule la nécessité pour les États membres d'utiliser judicieusement les ressources allouées en faveur des interventions sanitaires, et d'élaborer des mécanismes financiers susceptibles de soutenir le financement des programmes sanitaires. La plateforme de l'Observatoire du Sida en Afrique (AWA), un Forum de plaidoyer et de reddition de comptes de haut niveau, peut servir à mettre à profit la volonté et l'engagement politiques lorsque les épidémies surgissent.

## PLAN STRATÉGIQUE DU CDC AFRIQUE

### Mandat du CDC AFRIQUE/Justification<sup>2</sup>

La vision et l'énoncé de mission ci-après ont été élaborés par le Groupe multinational de travail du CDC Afrique et approuvés dans la Note conceptuelle du CDC Afrique<sup>3</sup>.

#### Vision

Une Afrique plus prospère, intégrée, saine et en sécurité, où les États membres peuvent prévenir efficacement la transmission des maladies, mettre en place un système de surveillance et de dépistage des maladies, et être toujours prêts à répondre, de manière prompte, aux menaces à la santé, et aux épidémies.

#### Mission

Renforcer les capacités des instituts nationaux de santé publique en Afrique, les partenariats afin de dépister et de répondre, de manière prompte et efficace, aux menaces des maladies et aux épidémies, grâce à des interventions et des programmes scientifiques, politiques axés sur les données probantes.

#### Principes directeurs

<sup>2</sup> Sommet spécial de l'Union africaine sur le VIH/SIDA, la tuberculose et le paludisme à Abuja (Nigeria), du 12 au 16 juillet 2013 et la Décision de la Conférence Au/Dec.499(XXII)

<sup>3</sup> Rapport de la Commission sur la création des Centres africains de prévention et de lutte contre les maladies

1. **Leadership:** Le CDC Afrique fournit l'orientation stratégique et promeut les bonnes pratiques en matière de santé publique au sein des États membres, par le renforcement des capacités, la promotion d'une amélioration permanente de la qualité dans la prestation des soins de santé, et la prévention des menaces et des urgences en matière de santé publique.
2. **Crédibilité:** Le meilleur atout du CDC Afrique est la confiance qu'elle cultive auprès des bénéficiaires de ses services et des parties prenantes, notamment celle d'une institution respectée, axée sur les données probantes. Le CDC Afrique joue un rôle important dans la promotion d'un système d'information et de communication à travers le continent.
3. **Appropriation:** Le CDC Afrique est une institution africaine. Les États membres vont poursuivre l'appropriation du CDC Afrique au plan national, par le renforcement et la promotion de leurs propres systèmes nationaux de santé publique, et par un rôle consultatif à jouer dans l'élaboration des priorités du CDC Afrique.
4. **Délégation de pouvoirs:** En cas d'urgences de santé publique sur le continent ayant des conséquences régionales et transfrontalières, le CDC Afrique a pour mandat de déployer le personnel d'intervention, en consultation avec les États membres concernés, d'apporter son soutien dans le cadre d'une réponse efficace aux maladies. Le CDC Afrique va prendre les mesures appropriées dans le but de soumettre des rapports d'activités à la Commission.
5. **Divulgence de l'information en temps réel:** Les responsables du CDC Afrique vont régulièrement faire une mise à jour aux États membres sur les actions en cours et solliciter leur soutien et collaboration, en conséquence. Ces responsables vont miser sur la collaboration et le réseautage pour collaborer avec les États membres dans le cadre des partenariats forts.
6. **Transparence:** Le processus de dialogue ouvert et les échanges ininterrompus d'informations entre le CDC Afrique et les États membres sont inhérents à la mission du CDC Afrique.
7. **Obligation redditionnelle:** Le CDC Afrique rend compte aux États membres de sa méthode de gouvernance et de sa gestion financière.
8. **Apport de la valeur ajoutée:** S'agissant de la réalisation de tout but, objectif ou activité stratégique, le CDC Afrique doit démontrer comment cette initiative apporte de la valeur ajoutée aux activités des États membres liées à la santé publique.

## Objectifs du CDC AFRIQUE

Dans le cadre de la réalisation de sa vision, le CDC Afrique va:

- Mettre en place des systèmes d'alerte précoce afin de faire face, plus efficacement, et en temps réel, aux menaces à la santé, notamment les maladies infectieuses, les maladies chroniques et les catastrophes naturelles ;
- Renforcer la sécurité sanitaire en Afrique, grâce à son soutien aux États membres afin de se conformer au Règlement sanitaire international ;
- Identifier les dangers et évaluer les risques et autres menaces à la santé pour les États membres ;
- Soutenir les États membres dans leur réponse aux épidémies et autres urgences sanitaires ;
- Promouvoir la santé et lutter contre les maladies, grâce au renforcement des systèmes de santé pour pouvoir lutter contre les maladies infectieuses, les maladies chroniques, et améliorer l'hygiène de l'environnement ;
- Promouvoir le partenariat et la collaboration entre les États membres dans la lutte contre les maladies émergentes et endémiques et les urgences en matière de santé publique ;
- Harmoniser les politiques régissant la prévention, la lutte contre les maladies et la surveillance des systèmes de santé dans les États membres ;
- Renforcer les capacités en matière de santé publique en Afrique par la formation d'épidémiologistes, de techniciens de laboratoires et autres membres du personnel de santé publique, en proposant des programmes à moyen et à long terme.

## Piliers stratégiques du CDC Afrique

Les activités du CDC Afrique vont s'articuler autour des cinq piliers fonctionnels ci-après :



Le CDC Afrique va promouvoir et renforcer ces capacités fonctionnelles avec les États membres, en collaboration avec les Centres régionaux de collaboration (CRC). La mise en œuvre effective de ces piliers fonctionnels va dépendre des facteurs déterminants qui vont constituer le principal moteur des activités du CDC Afrique, notamment le personnel, les partenariats, l'innovation, les finances, le leadership et la gestion. Chaque pilier stratégique du CDC Afrique a un but primordial et est assorti d'objectifs correspondants pour les cinq prochaines années.

#### Pilier 1: Surveillance et renseignements sur les maladies

**Objectif: Renforcer les systèmes de surveillance de la santé comme fondement d'une amélioration de la prise de décisions et de mesures en faveur de la santé publique**

*Objectifs stratégiques : (Priorités pour la période 2017-2018 en gras)*

1. **Mettre en place un système de surveillance axé sur les événements en tant que mécanisme efficace d'alerte précoce, de prédiction et de réponse aux maladies.**
2. **Soutenir la création et le renforcement d'Instituts nationaux de santé publique afin de coordonner les systèmes de surveillance selon une méthode multisectorielle, et d'assurer que les politiques nationales et mesures en matière de santé publique s'inspirent des données de surveillance.**
3. Améliorer le fonctionnement des systèmes de surveillance existants (comme le Système de surveillance intégré des maladies et de riposte (IDSR) au sein des États membres, et établir des liens avec les secteurs de l'élevage, de l'agriculture et de l'environnement.



4. Apporter un soutien aux pays dans le cadre du renforcement des systèmes de surveillance spécifiques des maladies, notamment les maladies prioritaires comme le VIH/SIDA, la tuberculose, le paludisme, l'hépatite et les maladies non transmissibles, selon le contexte africain, le cas échéant.
5. Faciliter et renforcer les activités des Centres régionaux de coordination (CRC) dans le cadre de la promotion de la collaboration inter-pays et régionale en matière de surveillance des maladies, d'utilisation des données communes et de la collaboration avec les réseaux de laboratoires.
6. Contribuer à l'amélioration de la formation selon le programme de formation à l'épidémiologie de terrain (FETP), afin de renforcer les connaissances en matière de conception, de compétence et d'analyse statistique des métadonnées et des données démographiques.
7. Aider les États membres de l'UA à développer une équipe de surveillance des maladies, habilitée à assumer des responsabilités nationales, poursuivre l'élaboration d'outils susceptibles de contribuer au développement du personnel, afin de répondre aux exigences de surveillance intégrée des maladies et de riposte (IDSR) et du Règlement sanitaire international (RSI).

## Pilier 2: Systèmes d'informations

**Objectif: Développer et renforcer les systèmes d'informations grâce à l'appui aux stratégies en matière de santé publique en Afrique**

*Objectifs stratégiques : (priorités for 2017-2018 en gras)*

1. **Concevoir et mettre en œuvre une plateforme continentale en faveur de l'échange de données entre les États membres en reliant les instituts de santé publique dans chaque pays au réseau élargi géré par le CDC Afrique, dans le but d'assurer la transmission électronique de données et de rapports pertinents en toute sécurité, de favoriser les requêtes de données et créer un cadre d'élaboration de rapports, d'assurer le suivi des objectifs prioritaires et des réponses aux épidémies. Ce réseau peut apporter son soutien aux réseaux fonctionnels régionaux, grâce au Réseau élargi.**
2. **Organiser, convoquer et soutenir les groupes de travail dans le but d'élaborer et de promouvoir les domaines de compétences des réseaux, et adopter les directives et les normes informatiques pour favoriser l'interconnexion et la transmission d'informations et de données entre les instituts membres du CDC Afrique.**

3. Apporter un soutien à la formation, grâce aux CRC, au système informatique, y compris les systèmes d'information géographique, les domaines de compétences des réseaux, les logiciels d'analyse et de gestion, le matériel informatique, y compris les besoins en matière d'évaluation fonctionnelle et d'approvisionnement.
4. Créer des observatoires de données au niveau des CRC du CDC Afrique grâce à la formation et la collaboration.

### Pilier 3: Réseaux et Systèmes de laboratoires

**Objectif: Renforcer les Réseaux et systèmes de laboratoires de santé publique par l'amélioration continue de la compétence du personnel afin de garantir la qualité et la sécurité**

*Objectifs stratégiques: (priorités pour la période 2017-2018 en gras)*

1. **Aider les pays et les régions à répertorier les systèmes de laboratoires existants, conformément aux exigences définies d'un système national de laboratoires à plusieurs niveaux (particulièrement la qualité, les normes et la biosécurité), et les réseaux (ayant particulièrement des liens avec le système de surveillance des maladies et les soins cliniques (secteur public et privé).**
2. **Apporter un soutien aux pays dans l'élaboration des plans stratégiques complets pour les laboratoires nationaux ; des plans de mise en œuvre des politiques pertinentes, notamment les règlements régissant les analyses diagnostiques en laboratoire et le traitement sûr et en toute sécurité des agents pathogènes hautement dangereux.**
3. **Soutenir les CRC du CDC Afrique et les réseaux nationaux de laboratoires afin d'introduire des technologies moléculaires avancées et des analyses multiplexes permettant l'identification des pathogènes.**
4. Favoriser l'introduction d'une approche axée sur le patient pour la mise en place d'un système intégré d'analyses diagnostiques sur les lieux de soins, dans le cadre de la surveillance et la gestion syndromiques au niveau local.
5. Mettre en place et gérer les banques de cellules souches qui doivent servir de de références concernant les analyses et l'élaboration des vaccins contre les agents pathogènes émergents et ré-émergents.

6. Contribuer au développement du personnel des laboratoires, notamment par la création d'un programme de formation à la gestion de laboratoire de terrain.

#### Pilier 4 : Préparation et réponse aux urgences

##### **Objectif: Assurer une préparation et une intervention efficaces en cas d'urgence en matière de santé publique**

*Objectifs stratégiques: (priorités pour la période 2017-2018 en gras)*

1. **Contribuer à l'élaboration et à l'essai des plans multirisques et multisectoriels de préparation et de réponse aux urgences en matière de santé publique aux plans national, régional et continental.**
2. **Soutenir le développement des capacités d'intervention rapide aux plans national, régional et continental, susceptibles de prendre en compte les capacités des Instituts nationaux de santé publique et des Centres régionaux de coordination.**
3. Appuyer la création de centres nationaux fonctionnels d'opérations en cas d'urgence, comme partie intégrante des Instituts nationaux de santé.
4. Créer et gérer les stocks nationaux pour les réponses aux urgences en matière de santé publique.
5. Faciliter et promouvoir les partenariats durables dans le cadre de la coordination et de la collaboration multisectorielles.

#### Pilier 5: Recherche sur la santé publique

##### **Objectif: Renforcer les sciences de la santé publique pour faciliter la prise de décisions et les bonnes pratiques et obtenir des résultats positifs dans le domaine de la santé publique**

*Objectifs stratégiques : (priorités pour la période 2017-2018 en gras)*

1. **Mettre en place un programme du CDC Afrique en faveur de la recherche sur la santé publique, assorti de buts et objectifs pour aborder les questions prioritaires de santé, et susceptible de prendre en compte le caractère approprié de certaines capacités.**
2. **Renforcer les capacités dans le domaine de la recherche sur la santé publique au sein des institutions, en partenariat avec les institutions académiques des États membres.**

3. Promouvoir la collaboration et la coordination entre les réseaux existants afin de mener des recherches sur les questions prioritaires en matière de santé publique.
4. Redéfinir le fardeau connu de la maladie et d'autres problèmes de santé, selon une perspective continentale et/ou régionale (caractéristiques épidémiologiques, analyses descriptives).
5. Évaluer l'efficacité des interventions existant dans le domaine de la santé publique relativement aux conditions de santé, qui sont une priorité des instruments de politiques en matière de l'Union africaine.
6. Soutenir la recherche sur les méthodes de surveillance et d'intervention en matière de qualité et de technologies innovantes.
7. Mettre en œuvre des stratégies multisectorielles/intersectorielles en faveur d'un système unique de santé en ce qui concerne le programme de recherche du CDC AFRIQUE dans le domaine de la santé publique.

## PLANIFICATION, BUDGÉTISATION ET FINANCEMENT

Assurer un financement sûr et prévisible en faveur de l'organe spécialisé est une condition nécessaire au fonctionnement du CDC Afrique. À ce jour, les sources de financement proposées du CDC Afrique sont, entre autres, les 0,5 pour cent supplémentaires du budget de fonctionnement de l'Union africaine, les contributions volontaires et les dons des États membres, le soutien financier du secteur privé, les contributions des partenaires au développement et de fondations à travers le monde. Le CDC Afrique entend proposer des mécanismes novateurs, dans le but de lever des fonds et nouer des partenariats avec divers acteurs du continent, dans le but d'assurer un financement durable du CDC Afrique.

## SUIVI ET ÉVALUATION

Le CDC Afrique va assurer continuellement le suivi et soumettre un rapport annuel sur la mise en œuvre de son Plan stratégique. Les CRC, les États membres et les parties prenantes vont identifier les objectifs spécifiques relativement aux rapports annuels. En outre, le CDC Afrique va mener et publier des rapports détaillés sur les évaluations, en juin 2019 (à mi-parcours) et en décembre 2021 (à la fin de la période). Le tableau ci-dessous met en évidence les responsabilités, à différents niveaux, du CDC Afrique en matière de suivi et d'évaluation, dans le cadre de la mise en œuvre du Plan stratégique.

### Stratégie de Communication

Le CDC Afrique va œuvrer à l'amélioration de la compréhension de ses programmes et activités, accroître sa visibilité, et imprimer sa marque sur tout le continent. Il sera utilisé différentes approches dans le but d'atteindre toutes les parties prenantes, notamment

les institutions publiques et privées. Ces approches auront un impact sur les populations. Les principaux objectifs vont permettre de réitérer l'engagement politique des leaders d'Afrique et du monde en faveur du CDC Afrique et de la santé publique, de mobiliser les ressources nécessaires, d'informer rapidement et efficacement les parties prenantes en cas d'urgences sanitaires, et de renforcer les partenariats du CDC Afrique à travers le continent.

Au niveau des Parties prenantes	Rôles et Responsabilités	Cycle de suivi
<b>CDC Afrique (au niveau continental)</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Élaborer des plans annuels de mise en œuvre</li> </ul>	Annuel
	<ul style="list-style-type: none"> <li>Mener le processus de conception, de mise en place et de mise à jour des systèmes de suivi et d'évaluation</li> </ul>	Mise en œuvre et poursuite du Plan
	<ul style="list-style-type: none"> <li>Consolider les rapports semestriels et annuels des cinq CRC, des rapports des organes politiques de l'UA et des partenaires</li> </ul>	Semestriel Annuel
	<ul style="list-style-type: none"> <li>Veiller au respect des normes et procédures du CDC Afrique en matière de suivi et d'évaluation, et veiller aux contrôles d'assurance en ce qui concerne la qualité à tous les niveaux.</li> </ul>	Continu
	<ul style="list-style-type: none"> <li>Fournir un appui technique au renforcement des capacités</li> </ul>	
	<ul style="list-style-type: none"> <li>Assurer le suivi et la mise à jour sur les progrès accomplis dans le cadre de la mise en œuvre du Plan stratégique</li> </ul>	Semestriel Annuel
	<ul style="list-style-type: none"> <li>Évaluer la Stratégie à mi-parcours et à la fin de la Stratégie</li> </ul>	Juin 2019 Déc. 2021
<b>Commission de l'Union africaine</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Apporter un soutien technique au renforcement des capacités, par l'intermédiaire de la Direction de la planification, du suivi, et d'évaluation</li> </ul>	Le cas échéant
<b>Centres régionaux de collaboration (CRC) (au plan régional)</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Avoir la responsabilité de l'ensemble de la planification, de la mise en œuvre et du suivi des programmes du CDC Afrique, conformément au Plan stratégique.</li> </ul>	Continu
	<ul style="list-style-type: none"> <li>Apporter aux États membres un appui technique au renforcement des capacités</li> </ul>	Continu
	<ul style="list-style-type: none"> <li>Recevoir et consolider les rapports des États membres</li> </ul>	Semestriel
	<ul style="list-style-type: none"> <li>Appuyer les systèmes et normes du CDC Afrique en matière de suivi et d'évaluation dans les États membres</li> </ul>	Continu

<b>Niveau national (États membres)</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Exploiter les structures existantes au profit de la facilitation, de la coordination du suivi et de l'élaboration des rapports semestriels et annuels</li></ul>	Continu
	<ul style="list-style-type: none"><li>• Assurer le suivi des progrès accomplis dans la cadre de la réalisation des objectifs tels que présentés dans le Plan stratégique et les rapports des CRC sur les progrès accomplis en ce sens.</li></ul>	Continu